



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017

SOMMAIRE

3

Situation générale

Organisation

Compétences

Les sites d'ALF

4

Les sites d'Ambert Livradois Forez

5

Services aux communes, à la population et investissements

Ressources et moyens

Economie

Social

Agriculture, forêt, environnement et développement durable

Culture sport et vie associative

Enfance jeunesse

Technique

Les principales opérations d'investissement

10

Indicateurs financiers

Coefficient d'Autofinancement courant

Ratio de rigidité des charges structurelles

Ratio de surendettement

Capacité de désendettement

AAP	Appel à projets
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIT	Agence départementale d'ingénierie territoriale
ADUHME	Agence locale des énergies et du climat
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
CEE	Certificats d'économie d'énergie
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
DDT	Direction départementale des territoires
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
MSAP	Maison de service au public
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PLU(I)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SIEG	Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz du Puy de Dôme
SIG	Système d'informations géographiques
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
TEPCV	Territoire à énergie positive et pour la croissance verte
TEPOS	Territoire à énergie positive
VALTOM	Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés

RAPPORT ANNUEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ 2017

Au titre de l'article L. 5211-39 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.



SITUATION GENERALE

ORGANISATIONS

Elle a été créée le 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion de 7 communautés de communes et deux syndicats de communes (dont le SIVOM d'Ambert).

La communauté de communes est composée de 58 communes représentées par 82 délégués qui composent le conseil communautaire. 2017 = 8 réunions et 214 délibérations

L'exécutif est représenté par le Président, Jean-Claude Daurat, et 14 Vice-Présidents. Ensemble ils composent le Bureau communautaire qui se réunit tous les mercredis de 9h à 12h, en général sur le site Anna Rodier à Ambert. Outre les orientations et la préparation des conseils, le Président consulte le Bureau sur les décisions pour lesquelles il a reçu délégations. 2017 = 47 réunions et 92 décisions.

17 commissions sont les lieux de débat et d'écoute sur les projets et le territoire qui composent la communauté de communes. Elles se réunissent en fonction de leur actualité et sont convoquées et animées par un Vice-président ou le cas échéant par le Président.

COMPETENCES

(cf. statuts et délibération sur l'intérêt communautaire)

Les compétences se décomposent en trois catégories :

- **Compétences obligatoires** qui sont exclusives à la communauté de communes, sauf s'il est mentionné le recours à la définition de l'intérêt communautaire.

Certaines sont soumises à des schémas départementaux ou régionaux définis par l'Etat et/ou les collectivités de la strate concernée :

Schéma régional de développement économique (Région Auvergne Rhône-Alpes)

Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage (Etat et Conseil départemental)

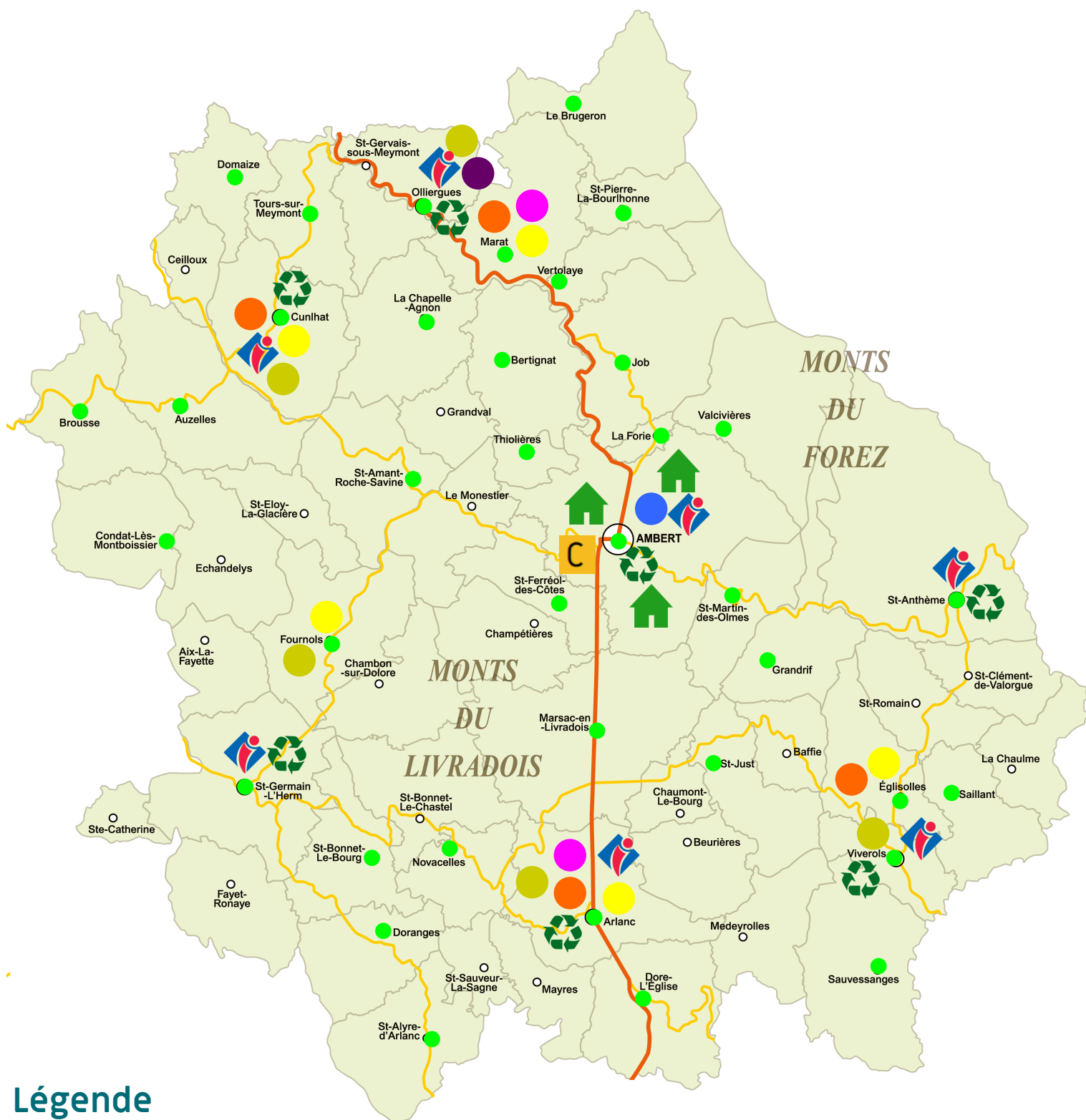
- **Compétences optionnelles**, dont la communauté de communes définit systématiquement l'intérêt communautaire (dans le cas contraire elle exerce pleinement la compétence). Ce qui n'est pas d'intérêt communautaire reste communal.

- **Compétences facultatives :**

Pour exercer ses missions ou bénéficier d'un appui technique, la communauté de communes adhère aux syndicats ou agences suivantes :

- VALTOM (traitement des déchets)
- SIEG
- Agence départementale d'ingénierie territoriale
- EPF Auvergne
- Syndicat du Parc naturel régional Livradois Forez (Parc, SCOT...)
- Syndicat de la ligne Ferroviaire

LES SITES D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ



Légende

- ALSH
- RELAIS PETITE ENFANCE
- MULTI ACCUEILS
- ACTIVITES PLEINE NATURE
- BUREAUX D'INFORMATIONS TOURISTIQUES
- MSAP
- EHPAD
- DECHETTERIES
- MEDIATHEQUES + POINTS LECTURES
- SIEGE CC ALF + 2 AUTRES SITES ANNEXES
- CIAS



SERVICES AUX COMMUNES A LA POPULATION ET INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2017 la communauté de communes était composée de 222 agents.

Un peu plus de 150 agents sont au service de la population (enfance-jeunesse, personnes âgées, culture, santé, déchets, maison de services au public...).

46 agents exercent des fonctions de support (accueil, comptabilité, RH, directions, entretien des bâtiments et véhicules...), certains d'entre eux sont également au service direct des habitants du territoire.

6 agents sont au service de tout ou partie des communes (Informatique, dématérialisation, SIG, archivage et remplacement)

Enfin une douzaine d'agents sont sur des missions ponctuelles. (rivières, codec...)

Ce document va vous présenter par pôle les principales données quant à la mise en œuvre des compétences communautaires. Il faut souligner que presque tous les pôles ont eu en commun de se construire au cours de l'année 2017 en partant de l'agrégation de pratiques et services hétéroclites. Ce sont les points phares de l'année qui sont ici présentés, sans forcément reprendre l'ensemble des missions dites de base.



Ressources et moyens-Huguette Rigaud

L'aide à l'informatique (notamment logiciels « paie » et « compta ») s'est poursuivie et a représenté 110 interventions sur site. Elle se traduit par des aides à l'installation et de l'assistance téléphonique. C'est un service en perpétuel recherche d'innovation qui a permis aux mairies, syndicats et à la communauté de communes d'être à la pointe, en termes de dématérialisation et de développement des procédures numériques (télétransmissions, marchés publics dématérialisés, SIG...).

Ces aspects nécessitent des formations régulières délivrées auprès des personnels communaux et intercommunaux. Cette expertise a permis de développer depuis de nombreuses années un partenariat avec le CNFPT pour des formations délocalisées permettant à ces mêmes personnels communaux et intercommunaux d'être formés au plus près de leur lieu de travail.

Des services de remplacement et d'archivage ont poursuivi leurs missions sur la Vallée de l'Ance. L'année 2017 a été l'occasion d'étudier l'opportunité et les modalités de développement sur le reste du territoire de ces actions.

Social-Florence Usannaz

Le pôle est composé de trois services et d'un CIAS. Le service « **solidarité/bien vieillir** » est très imbriqué avec le CIAS. Il a permis de délivrer 47 487 repas à domicile et d'assurer le transport de 867 personnes.

La communauté de communes a pris en charge la **Maison de retraite d'Olliergues**.

Elle dispose de 16 lits. Le turn-over d'une partie du personnel a nécessité un important travail de réorganisation du service, afin de perfectionner la prise en charge des résidents. Il faut faire face à la pénurie de métiers en tension (aides-soignantes et infirmières). L'aire d'accueil des gens du voyage est une nouvelle compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2017. Nous disposons sur le site de 14 emplacements aménagés.





Economie-Eléonore Mélis

Outre les dossiers d'investissement (Gîte d'entreprises de Dore l'Eglise, Télési de Prabouré, MSAP de Viverols...), le **service « développement économique et zones d'activités économiques »** a assuré la préparation du transfert des zones d'activités communales à la communauté de communes (Ambert et Cunlhat) pour les présenter en commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il s'est également employé à faire le point sur les bâtiments commerciaux appartenant à la communauté, en assurant le suivi et recherchant le cas échéant de nouveaux gestionnaires. Un travail important de remise à niveau des équipements a été réalisé.

La communauté de communes a également engagé, avec le concours de l'EPF l'acquisition de l'aérodrome d'Ambert (140 000 €).

Il existe deux **Maisons de services au public** (MSAP) labellisées sur le territoire : Olliergues et Viverols. Un travail d'harmonisation des pratiques a été le premier objectif en 2017. Il s'agit également de travailler avec les services de l'Etat sur la définition des missions et des permanences (notamment avec les partenaires sociaux).

Les points suivants ont été arrêtés :

- Aide aux démarches administratives

- Ateliers numériques

- Harmonisation des horaires et des tarifications

La diversité des missions nécessite une attention particulière à la formation continue des agents.

Le **service « tourisme »** a assuré ses missions traditionnelles de promotion et d'accueil. Le contexte était compliqué avec des niveaux de pratique, d'organisation et d'engagement auprès de la Maison du Tourisme très variable. Il a donc participé activement en 2017 à la réflexion à la fois sur la *gestion des équipements touristiques* et l'organisation de la *mission promotion et accueil*.

Les activités de pleine nature ont en charge les activités du domaine nordique des Crêtes du Forez. Le bilan de la saison 2017/2018 est satisfaisant avec un chiffre d'affaire de 62 000 € (supérieur de 20% à la moyenne des dix dernières années). Sur le reste de l'année, d'autres activités ont été développées comme la pratique du VTT. Dans le cadre du TEPCV, l'offre de service a pu être enrichie de VTT électriques.



Culture sport et vie associative-céline Bouteloup

En terme d'effectifs et d'implantations sur le territoire, le **service « lecture publique et ludothèques »** est un des plus importants de la collectivité. L'objectif d'harmonisation des pratiques et de l'organisation a en grande partie été réalisé en 2017. Il dessert un peu plus de 6 000 usagers sur le territoire, soit 25% de la population (moyenne nationale 15%).

Le service **« sports/piscine »** a été principalement occupé par la préparation du transfert du dossier « piscine » de la commune d'Ambert à la communauté. L'équipement a été effectivement transféré le 1er septembre 2017 et le lancement du chantier a eu lieu en décembre.

Le service **« vie associative »** s'est également attaché à harmoniser les pratiques sur le territoire. Ainsi les dossiers et critères d'attributions de subventions sont dorénavant identiques. Un lien étroit est développé avec les MSAP pour rendre les services de proximité (reprographie...).

Enfin le **service « culture-patrimoine, programmation culturelle, spectacle vivant »** s'est attaché à maintenir les programmations des années antérieures soit sous la forme d'événements, soit sous la forme d'animations et de développement des équipements culturels et patrimoniaux. Ainsi, Mystères et Bulles de Mômes a réalisé 1731 entrées (11 spectacles et 13 ateliers) et Montpeloux a accueilli 1550 personnes (9 spectacles).

Un chantier important qui est parti des Vallées papetières devrait se développer plus largement sur le territoire avec les savoir-faire locaux.



Agriculture, forêt, environnement et développement durable-Manon Taing

Ce pôle comprend le service « **contrats territoriaux** » qui gère et anime trois contrats de rivière (Ance du nord amont, Dore amont et Dore moyenne). Leur objectif est de développer la qualité des eaux de ces rivières et de leurs affluents, par des travaux de restauration et de la sensibilisation du public (informations, écoles...).

Le service « **agriculture-forêt** » a réalisé un important travail de préparation de la définition de l'intérêt communautaire pour les voiries forestières. Le principe retenu est que seules les voiries des schémas de desserte, situées sur au moins deux communes sont reconnues d'intérêt communautaire.

Pour l'agriculture, l'aide au service de remplacement pour les agriculteurs a été généralisé à partir du 1er janvier 2018, afin de faciliter la prise de congés annuels ou pour des raisons sociales.

Le service « **urbanisme** » suit les documents d'urbanisme qui ont été réalisés sur le territoire de la communauté de communes (3 PLUI, 2 PLU et 2 cartes communales). Il se charge de préparer les modifications et révisions de ces documents. Le projet de PLUI sur l'ex pays d'Ambert a été abandonné. Le service a suivi les recours contre le PLUI du secteur de Cunlhat (recours tous rejetés en 2018). Les délaissements de deux habitations dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (Aventis Vertolaye) ont été traités.

Au cours de l'année 2017, il a été décidé de ne pas créer de service « **administration du droit des sols** », l'offre de service de l'ADIT (soutenue par la communauté de communes) ayant retenu les faveurs d'une majorité des communes concernées.

Le service « **énergie et habitat** » œuvre pour réduire les consommations énergétiques du territoire et préserver la biodiversité. Deux programmes TEPCV permettent de financer des projets d'investissement portés par ALF (isolation de bâtiments, acquisition de matériel 0 phyto, véhicules électriques, rénovation de l'éclairage public,...). Le territoire s'est également engagé, fin 2017 dans l'élaboration d'une stratégie TEPOS, financée pendant 3 ans par l'ADEME : elle doit engager le territoire vers l'objectif suivant : réduire par deux ses dépenses énergétiques d'ici 2050 et les couvrir par des énergies renouvelables. Le diagnostic de territoire a été initié en 2017.

Le collectivité a débuté la définition de son PCAET en travaillant, en lien avec ses partenaires et notamment l'ADHUME, au recrutement de bureaux d'études et à la définition d'ateliers de concertation (en lien avec le CEREMA et la DDT). Enfin, le programme CEE a permis à l'EPCI et à ses communes membres, d'initier ou de prévoir pour 2018 des travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de l'éclairage public en étant financés entre 65 et 80 % pour les communes. Ces travaux se clôtureront en 2018.

Sur le volet « **habitat** », le service a instruit les dossiers d'aides pour les logements (rénovation énergétique, maintien à domicile, rénovation de façades)

Aides accordées : 33 projets

- Aides « cadre de vie » : 8 520€
- Aides « habiter mieux » : 21 456€
- Total des aides accordées : 29 976€ dont plus de 70% sur le volet habiter mieux

Aides versées : 38 projets

- AAP centre bourg d'Ambert : 5 000€
- Aides « cadre de vie » : 16 286€
- Aides « habiter mieux » : 21 292€
- Total des aides versées : 42 578€ dont 50% sur habiter mieux et 11% sur l'AAP Ambert

Il a été décidé de suspendre les aides en 2018 pour permettre de définir la politique habitat d'ALF.

Pôle Technique-Jérôme Tournier

Les services « **Déchets** et **SPANC** » font l'objet de rapports spécifiques auxquels il vous est proposé de vous reporter.

Le service « **bâtiment** » s'est organisé pour gérer 19 bâtiments contenant 70 logements locatifs et 60 autres bâtiments communautaires (sans compter les bâtiments du « **pôle économie** » : 40 unités) .

Enfance jeunesse-Louis Jean Gouttefangeas

Le service « **petite enfance** » a permis d'accueillir 106 enfants en 2017 sur 2 Multi-accueil à Arlanc : 56 enfants pour 50 familles et à Marat : 50 enfants pour 47 familles dont 2 familles d'accueil, la commune d'Ambert a conservé cette compétence).

Par ailleurs, 4 **relais « assistantes maternelles »** (Arlanc, Cunlhat, Eglisolles et Marat) permettent aux assistants maternels du territoire de venir participer aux activités proposées et aux parents de bénéficier d'une expertise relative aux différents modes de garde. Au total ce sont 242 assistants maternels, 1346 enfants et 475 parents qui ont pu bénéficier du service.

L'**aide à la parentalité** apporte un appui aux collégiens dans une démarche en lien étroit avec les établissements. Ce sont ainsi 72 élèves qui ont été accompagnés en 2017. Les lots pédagogiques distribués dans le cadre de l'**aide à la scolarité** dans les écoles ont bénéficié à 1849 enfants sur les 38 écoles du territoire.

Le service « **ALSH** » : Ce sont 6 sites à Arlanc, Cunlhat, Eglisolles, Marat et le multi-sites Saint-Amant-Roche-Savine / Saint Germain L'Herm, qui sont concernés, avec au total 607 enfants de 3 à 16 ans accueillis pour 400 familles bénéficiaires du service. L'accueil d'enfants en situation de handicap est possible à Eglisolles : 3 enfants porteurs de handicap ont ainsi été accueillis en 2017. Comme pour la petite enfance, l'**accueil de loisirs** sans hébergement (ALSH) est resté communal pour la ville d'Ambert.

La fin d'année a été marquée par deux pistes de travail : la fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) (compétence communautaire sur une partie du territoire jusqu'en juin 2018) et le travail sur l'opportunité d'un exercice complet de la compétence ALSH sur tout le territoire. (Intégration de l'ALSH d'Ambert)



Les principales opérations d'investissement

Il s'agit d'une liste succincte des opérations engagées (pour plus de précisions se reporter au CA) reprenant le montant des mandats émis, suivi de la somme budgétée quand l'opération n'est pas terminée.

Equipements mobilier et matériel	48 737.49 € (90 000 €)
Subventions Habiter mieux	18 708.00 € (40 000 €)
MSAP Viverols	535 498.84 € (1 300 600 €)
Maison de l'enfance de Marat	151 381.16 €
Logements Olliergues 2030	82 747.71 € (260 000 €)
Déchetteries	873 935.97 €
Espace santé St Germain	59 592.83 € (90 000 €)
Informatique & logiciels	76 494.54 €
Logiciels communes	40 063.68 €
Véhicules ramassage des OM	325 608.00 €
TEP CV ALF	36 137.92 € (1 341 756 €)
TEP CV Ht Livradois	18 424.79 € (700 000 €)
Piscine	124 613.34 (1 600 000 €)

De nombreuses opérations de voirie forestière ont été également finalisées. C'est un total de dépenses d'investissement de 4 636 099.34 € qui ont été réalisées pour 4 013 465.56€ de recettes.





INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers, comme leur nom l'indique, sont des éléments qui à un instant T permettent d'établir une situation et d'entrer en prospective.

Ce sont des ratios de structure financière, qui sont plus pertinents que des ratios rapportés à la population. Effectivement ces derniers ont deux inconvénients majeurs :

- ils peuvent être artificiellement modifiés par de simples choix de gestion. Une délégation de service public par exemple permet de baisser la charge de personnels en la reportant sur les charges de gestion courante. Le choix d'exercice des compétences et services rendus peut également être très disparate;

- ils ne prennent pas en compte le potentiel fiscal des habitants, qui pour un établissement de taille identique peut être très différent selon la situation géographique et économique.

Pour une structure intercommunale, dans une période de fusion et de transferts de compétences, ils permettent enfin d'avoir une vue continue et synthétique du budget. Si une dépense est transférée sans ressources, les ratios se dégraderont rapidement (baisse de l'autofinancement, augmentation de la rigidité structurelle...)

L'intérêt de ces indicateurs financiers, cette année, est très limité car c'est leur évolution dans le temps qui permet de réaliser une analyse et de définir des perspectives.

Nous pouvons constater que fin 2017, les ratios étaient tous au vert. Ils permettront donc dans les années à venir d'avoir une analyse intéressante de l'évolution de l'établissement. Cependant la capacité d'autofinancement à l'heure actuelle ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour accroître notre endettement, même si ce dernier est à un niveau très raisonnable.

COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT

			2017
	CC ALF		0,95
	Maximum		1,00
Charges de fonctionnement			17 654 473,26 €
+ Remboursement dette			1 014 490,10 €
Total			18 668 963,36 €
Produits de fonctionnement			19 611 105,11 €
			0,95

RATIO DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

			2017
	<u>CC ALF</u>		0,34
	<u>Alerte</u>		0,59
Charges de personnel			6 198 844,05 €
655 Contingents et participation			166 248,15 €
Charges d'intérêt			271 248,03 €
Total			6 636 340,23 €
Produits de fonctionnement			19 611 105,11 €
			0,34

*Seuil = 0,59

RATIO DE SURENDETTEMENT

			2017
	<u>CC ALF</u>		0,54
	<u>Positif</u>		1,00
	<u>Alerte</u>		1,25
	<u>Maximum</u>		1,54
Encours dette au 31.12/N			10 620 749,65 €
Produits de fonctionnement			19 611 105,11 €
			0,54

*Seuil = 1,54 <1.00 > 1.25

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

			2017
	<u>CC ALF</u>		5,43
	<u>Positif</u>		7,00
	<u>Alerte</u>		12,00
Encours dette			10 620 749,65 €
Epargne Brute (lignes 10-7)			1 956 631,85 €
			5,43

CONCLUSIONS

La fusion s'est réalisée dans un contexte compliqué, compte tenu de la diversité des compétences exercées. Des niveaux très différents de services étaient rendus et il a donc fallu harmoniser l'offre et les pratiques. C'est une structuration globale qui a été mise en œuvre cette année. Pour autant, les opérations d'investissement ont été poursuivies.

